

Procès-verbal du Conseil communal du 30 avril 2012 à 20h00

M. Olivier Bonvin, Président, ouvre la deuxième séance de la commune de Servion à 20h00 avec un appel nominatif. Le quorum est atteint avec 44 Conseillères et Conseillers qui répondent présents sur 50. 1 est absent et 5 sont excusés. Le procès-verbal de la précédente séance est accepté avec 3 abstentions.

1. Communications du bureau du conseil

M. O. Bonvin rappelle que les membres faisant partie des commissions ad-hoc doivent lui remettre leurs rapports au moins deux jours avant la séance du Conseil. Afin de faciliter le décompte de fin d'année, il s'agit d'y adjoindre la feuille des relevés des séances relatives.

Les personnes qui désirent s'excuser aux séances peuvent le faire par le biais d'un courrier adressé à la secrétaire ou par courriel électronique, auquel cas avec copie au Président. Il relève qu'il a omis d'excuser M. Jean Gaumann lors de la séance du 20 février.

Donnant lecture de la lettre de démission en tant que Secrétaire du Conseil communal de Mme Patricia Girardbille, il annonce une modification à l'ordre du jour afin de procéder à l'élection de son remplaçant.

2. Élection d'un nouveau Secrétaire au Conseil communal

Une seule candidate se propose et, selon le règlement, le vote a lieu au bulletin secret. Madame Philippa King est élue Secrétaire par 43 votes et un blanc.

3. Préavis n° 10/2012 – l'achat d'un tracteur et d'une lame à neige avec demande d'un crédit extra-budgétaire de CHF 120 000.-.

La commission ad-hoc composée de M. Pierre Fracheboud, rapporteur, et de MM Thomas Hochstrasser et Jean Gaumann s'est réunie le 24 avril en présence de M. Gilbert Cuttelod, Syndic, et de M. Cédric Matthey, Municipal. Le véhicule est un tracteur d'occasion qui servira aussi bien au déneigement qu'aux travaux d'entretien. La commission juge le véhicule bien entretenu et recommande, du point de vue technique et pratique, l'acceptation du préavis.

Rapportant pour la Commission des finances composée de MM. Ernest Maurer, Serge Theintz et Antoine Golay, ce dernier relève que l'achat, non prévu au budget, n'a qu'un impact limité sur le résultat 2012 et que, de surcroît, il permettra de faire des économies puisqu'il ne sera plus nécessaire de faire appel à une entreprise externe pour certains travaux.

M. Alfred Gebhardt remarque que le tracteur est grand et demande d'une part, s'il est équipé pour les chemins étroits de la forêt et, d'autre part, s'il est conforme aux normes en vigueur pour répandre le sel. M. C. Matthey répond que les travaux de débardage sont confiés à une entreprise externe à la Commune. De plus, il n'est pas dans les habitudes d'employer du sel en hiver. S'agissant d'une quelconque garantie, le tracteur est encore couvert pendant six mois, car il n'a encore que trois ans.

Répondant à une question de Mme Ruth Fasel concernant la dévaluation des véhicules en général et la durée de vie dudit tracteur, M. C. Matthey souligne que l'ancien véhicule date de 1998, a été autant sollicité que le serait le nouveau, et qu'il est donc logique de l'estimer à 15 ans.

Le rapport de la commission des finances est accepté à l'unanimité avec 2 abstentions. Le préavis municipal est accepté à l'unanimité avec 2 abstentions.

4. Préavis n° 11/2012 – Vente de parcelles communales

Concernant la vente de parcelles communales, Mme Isabelle Padrun, rapporteur pour la Commission ad-hoc, relève que les membres composés de MM. Emmanuel Scaiola, Yves Boand et d'elle-même se sont réunis deux fois, dont une fois en présence du syndic, de Mme Monique Ries, Municipale, et de la Commission des finances. Se concentrant sur le fond du sujet, la commission estime logique de procéder, comme le souhaite la Municipalité, à la vente de trois parcelles contiguës, afin de ne pas risquer de subir le déclassement de certains terrains prévus dans le « dimensionnement des zones à bâtir » du Plan Directeur cantonal. Toutefois, la Commission trouve judicieux de donner priorité aux habitants de la commune pour l'acquisition de ces terrains et d'exclure tout promoteur immobilier.

Rapportant pour la Commission des finances, Antoine Golay souligne l'aspect bénéfique pour les comptes de la Commune.

M. A. Gebhardt propose, plutôt que de vendre les terrains, de les mettre en droit de superficie pendant 50 ou 90 ans. Il motive son intervention par la conjoncture actuelle et un manque de terrains à bâtir. M. G. Cuttelod répond que le marché a été analysé par un professionnel. Le prix proposé est parfaitement en adéquation avec le terrain et un droit de superficie ne serait pas approprié pour la construction d'une villa.

M. Serge Theintz relève qu'en ce qui concerne le prix demandé, il doit être considéré comme un minimum.

M. Philippe Chaubert propose comme premier amendement au préavis, une clause à rajouter à l'acte de vente, qui donnerait priorité aux gens habitant la commune ou ayant démontré une attache au village. Il suggère un deuxième amendement qui obligerait l'acheteur à construire dans les deux ans, faute de quoi la vente serait annulée. Cette proposition est confirmée juridiquement par M. Adrian Schneider, Municipal, qui rajoute qu'en cas de non-exécution, ce serait un droit de retour à la commune au prix de vente. Ceci serait également précisé dans l'acte de vente.

M. A. Gebhardt pose la question à savoir s'il est possible de rajouter encore une clause de protection contre une revente spéculative. M. A. Schneider lui répond négativement, ceci pouvant nuire à la vente.

Les 2 amendements déposés par M. Chaubert sont acceptés, le premier avec 1 abstention, le deuxième avec 1 opposition et 1 abstention.

Le rapport de la Commission des finances est accepté avec 1 opposition. Le préavis est accepté avec 1 opposition et 1 abstention.

5. Préavis n° 12/2012 – Création de l'association : « Jorat une terre à vivre au quotidien »

M. P. Fracheboud, rapporteur pour la Commission ad-hoc, donne lecture du rapport. Puisqu'il s'agit d'une formalité en termes de finances avec des portées accrues en termes de sensibilisation à la forêt, la Commission, formée du rapporteur, de M. J. Gaumann et de M. T. Hochstrasser, recommande donc l'acceptation du préavis.

Répondant à la question de M. Jean-Claude Chamorel quant à la participation des particuliers, M. G. Cuttelod souligne qu'il s'agit principalement de dons. M. A. Gebhardt se préoccupe de la manière de décrire les frontières dans la forêt, de la répartition des charges de chacun en termes de travaux et des cotisations demandées. Il propose une participation par rapport aux nombres d'hectares de chacun. M. G. Cuttelod lui répond que le but de l'association est surtout de protéger notre forêt et M. J.-Cl. Chapuisat remarque qu'il ne vaut pas la peine de s'éterniser sur la question puisqu'il ne s'agit que d'une dépense de 700 francs.

Le rapport de la Commission ainsi que le préavis sont acceptés avec 1 abstention.

6. Communications de la Municipalité

M. G. Cuttelod informe le Conseil que la Municipalité est sur le point d'envoyer un tout ménage concernant la fête des enfants qui aura lieu de 2 juin au zoo. M. Samuel Monachon, cinéaste de renommée, leur fera découvrir la faune et la flore de nos forêts. Les parents sont invités à la Grange à Pont vers 17 h pour une retransmission de cinématographie, qui sera suivie par un buffet.

Contrairement aux habitudes, pour des raisons d'organisation, l'impôt non-pompier destiné aux habitants de Servion, sera facturé au printemps. La toute dernière facture sera envoyée en 2013.

M. A. Schneider souligne que, devant l'obligation faite aux communes de rapatrier de Moudon à Mézières en 2015 les élèves de la VSB, il y a une problématique liée à l'horaire continu et l'accueil de midi. D'ici à l'automne, la AIESM doit voter un changement de statuts qui sera voté dans les Conseils.

M. C. Matthey informe le Conseil que, suite à l'incendie de la scierie et de l'autorisation provisoire de stocker les restes, ledit abri a été démonté.

M. Félix Rattin se disant heureux de l'acceptation de sa première dépense dans la nouvelle commune, annonce un livre de commémoration, « Mémoire vive sous le Jorat », qui lui a livré quelques secrets sur notre région.

Il informe que Servion est active dans deux triages forestiers et que d'ici à la fin de l'an, ces groupements forestiers devraient fusionner.

7. Propositions individuelles

M. A. Golay demande des nouvelles concernant les projets de bus. M. G. Cuttelod répond que la persévérance a été payante puisque le stade intermédiaire dans lequel l'on se trouve actuellement semble favorable avec des courses également prévues en rapport avec les heures d'ouvertures du zoo, c'est-à-dire le dimanche, et en alternance chaque demi-heure. Il réitère les informations données au dernier conseil, rajoutant qu'un préavis en cours sera présenté au Conseil le 25 juin.

M. Denys Kaba demande que l'on sécurise davantage le chemin Aux Channey en posant trois ou quatre éclairages supplémentaires à quoi M. C. Matthey rajoute que suite à un problème d'épuration la route sera prochainement ouverte. Le projet d'éclairage ne sera donc pas traité dans l'immédiat.

Répondant à M. Philippe de Vallière qui demande s'il est possible de poser un éclairage à LED qui, en plus de sa lumière directionnelle, a l'avantage de protéger les chauves-souris, M. G. Cuttelod répond que c'est encore trop tôt, car il existe une disproportion entre l'économie de l'énergie et le résultat obtenu. Concernant l'éclairage de l'abri du bus, très souvent vandalisé, un équipement sera mis en place lors du déplacement de l'arrêt de bus.

Madame P. Girarville demande quelle évolution a été prévue pour la structure d'accueil des écoliers à Mézières, qui arrive à saturation. Répondant en tant que vice-président du réseau l'Apero, M. G. Cuttelod annonce que la capacité de Mézières va être augmentée de 12 à 24 et celle de Servion de 24 à 36 places. Ceci devrait permettre de répondre affirmativement à tous les parents qui en ont fait la demande. A cause d'un manque de locaux, il ne sera pas possible d'aller au-delà de cette limite.

M. Hermann Olivetta remarque que les parasols de l'Auberge du Cheval blanc cachent le miroir de sortie du village. M. C. Matthey lui répond qu'un rendez-vous a déjà été pris pour le lundi suivant.

La séance est levée à 21:45.